



Mesdames, Messieurs,

Au nom du conseil municipal et du personnel de la commune, je vous adresse tous nos vœux de santé à vous-mêmes ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers.

Cette année, les prescriptions gouvernementales ne nous permettent pas de nous réunir comme chaque année pour la traditionnelle cérémonie des vœux à la population, c'est donc par le biais du journal local que je vous adresse notre message.

Ce rendez-vous annuel des vœux ne peut se dérouler sans un hommage à ceux qui ont perdu la vie en 2020 en remplissant leur mission au service de la nation, de la liberté et de la population et à ceux que la maladie a emportés avec ou sans le réconfort de leurs proches.

Je sais qu'en ce moment, l'emploi et l'activité économique sont également au centre des préoccupations. Nos restaurateurs, nos commerçants sont soumis à rude épreuve ainsi que certains artisans et PME et nous ne savons pas encore comment l'année 2021 va se dérouler tant sur le plan sanitaire qu'au plan économique.

Nous sortons d'une année particulière avec une crise sanitaire difficilement maîtrisée et encore bien présente, mais également un renouvellement démocratique d'importance dans nos communes et nos intercommunalités.

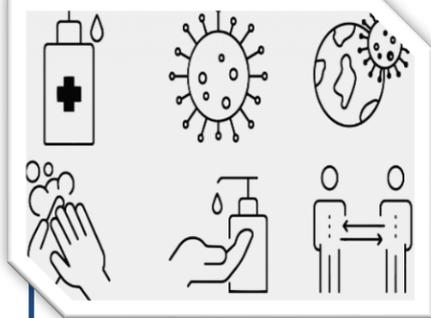
Gérer une commune, c'est avant tout un vrai travail d'équipe, c'est pour cette raison que j'adresse mes sincères remerciements à tous mes conseillers municipaux les plus anciens comme ceux qui nous ont rejoints dans cette nouvelle mandature, pour leur loyauté et leur engagement.

Le dynamisme de notre commune pourtant en zone périurbaine, ce qui n'est pas toujours un avantage, se mesure à l'énergie déployée par ses représentants élus, agents de la municipalité, corps enseignant, entreprises, commerces et associations, vous êtes les forces vives de notre village et partie prenante de l'action que nous conduisons pour notre commune et ses habitants.

Malgré les difficultés qui ne manqueront pas de survenir, l'équipe municipale va poursuivre son action avec optimisme et détermination. Nous espérons cette année, dès la rentrée scolaire 2021, pouvoir signer la fin des travaux engagés en janvier 2021 pour les Ecoles et la Mairie. Bien d'autres projets sont en cours d'étude, mais notre préoccupation principale sera de surmonter cette crise sanitaire et de faire en sorte que la vie puisse reprendre pour chacun d'entre nous sur un mode plus serein.

En vous renouvelant nos meilleurs vœux pour 2021, nous sommes confiants dans la capacité collective à surmonter les inquiétudes et les difficultés.

S. SECHET



## Face aux protocoles sanitaires de plus en plus restrictifs, il faut s'adapter !

- La cérémonie des vœux ne peut pas être organisée
- Le moment convivial de « la galette » pour nos anciens annulé
- Les ateliers « Equilibre en Mouvement » reportés (pas de date pour le moment)

Les manifestations festives habituellement programmées par la commune pour les mois à venir sont en attente d'un allègement des mesures sanitaires qui sont réajustées de semaine en semaine.

Les activités associatives restent en peine : Les cours et manifestations impossibles à programmer, notre salle des fêtes étant soumise au protocole de fermeture.

Face à une année 2021 remplie d'incertitudes, il nous faut avancer avec prudence sur les programmations et autorisations pour la mise en place des manifestations et projets d'animation pour la commune.

S. SECHET

## Infos pratiques



MAIRIE de BOISSY-LE-CUTTÉ  
2 Grande rue – 91590

**Suite aux nouvelles mesures  
gouvernementales  
la bibliothèque sera fermée  
à partir du  
samedi 16 janvier 2021**

### HORAIRES DE LA POSTE

SUITE AUX NOUVELLES MESURES GOUVERNEMENTALES  
A COMPTER DU 19 JANVIER 2021

DU MARDI AU VENDREDI  
DE 10H30 A 12H00 ET DE 14H30 A 17H30  
LE SAMEDI  
DE 10H00 A 12H00



MAIRIE de BOISSY-LE-CUTTÉ

## **BENNE ENCOMBRANTS**

Rue des champs

Les samedis

13 mars 2021 de 9h-11 h,

le 29 mai 2021 de 9h-12h et de 14h-17h,

le 25 septembre 2021 de 9h-11h

le 20 novembre 2021 de 9h-11h

Ouvert uniquement aux Boissillons.



MAIRIE de BOISSY-LE-CUTTÉ  
2 Grande rue – 91590

**Suite aux nouvelles mesures  
gouvernementales  
la Mairie fermera tous les  
mercredis à 17h30.**

Merci de votre compréhension.



## Galette des rois

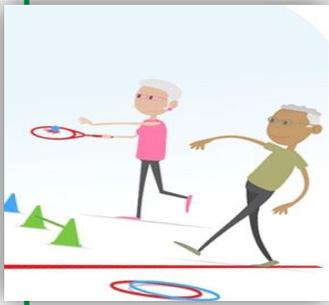
Pour respecter les mesures sanitaires établies pour freiner l'épidémie à la COVID, nous avons été contraints d'annuler la date de l'après-midi galette des rois à nos anciens. Avec grand regret, devant la privation de ce moment de convivialité, une information écrite leur a été transmise durant la première semaine de Janvier.

Nous leur donnons rendez-vous avec joie l'année prochaine.

M. ZAMPERLINI



CCAS

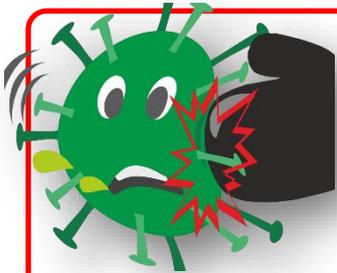


## L'atelier « Equilibre en mouvement »

En raison de l'interdiction d'activités physiques en groupe dans un lieu confiné, pour freiner l'épidémie à la COVID, une information a été envoyée à nos anciens pour leur annoncer le report des dates de l'atelier « équilibre en mouvement ».

Quatorze personnes se sont inscrites et leur candidature a été retenue. Elles seront averties sur les dates fixées par le professionnel d'activité physique dès que la décision de reprise sera précisée.

M. ZAMPERLINI



## Le confinement chez nos anciens

Durant le confinement instauré le 29 octobre 2020 pour freiner l'épidémie, des contacts ont été réalisés le 16 et 17 novembre 2020 auprès de nos anciens pour connaître leur manière de le vivre.

Comme pour la canicule, il nous était essentiel de mettre en évidence l'aide que nous pouvions leur apporter dans l'accomplissement des actes de la vie quotidienne pour répondre à leurs besoins et vérifier le niveau de leur moral.

Pour la majorité d'entre eux, nous avons pu percevoir une certaine résignation avec la prise de conscience de l'importance d'appliquer les mesures qu'ils connaissaient et mettaient en œuvre. Certains bénéficiaient du soutien moral et logistique de leurs proches. Seulement deux personnes ont signalé qu'elles n'hésiteraient pas à faire appel à la mairie si elles en ressentaient le besoin.

Nous sommes rassurés par votre patience et nous vous recommandons pour la période à venir de poursuivre votre effort et de bien prendre soin de vous.

M. ZAMPERLINI



## Le colis des anciens

En raison des contraintes sanitaires, la distribution des colis a été organisée et réalisée en deux temps, le 12 décembre 2020 (10h - 12h et 14h - 16h). Elle n'a donc pas pu s'effectuer dans la convivialité et l'ambiance festive habituelles.



Le colis était composé de produits régionaux, auxquels étaient associés 2 masques lavables confectionnés par les bénévoles de la commune et une carte de Noël dessinée par les enfants de l'école élémentaire.

Une majorité des anciens sont venus retirer leur colis. Les colis restants sont proposés à leurs bénéficiaires en mairie durant le mois de Janvier à raison de 2 demi-journées par semaine.

En cas d'impossibilité et sur appel à la mairie, les colis sont exceptionnellement apportés au domicile.

M. ZAMPERLINI



## Concours des maisons illuminées

Le village de Boissy le Cutté a reconduit en cette fin d'année 2020 son traditionnel concours de maisons illuminées. Les habitants qui s'étaient inscrits au préalable en mairie courant décembre, devaient décorer les extérieurs de leur propriété pour les fêtes.

Un jury composé essentiellement des nouveaux conseillers municipaux juniors a fait le tour des maisons le lundi 14 décembre pour départager les candidats. Sept familles ont joué le jeu et ont donné libre cours à leur imagination pour le plus grand bonheur des enfants.

Les notes étaient attribuées en fonction de trois critères, la densité de l'illumination, l'originalité de la réalisation et l'harmonie de l'ensemble. Le résultat de ce concours devait être annoncé lors des vœux de madame le maire, qui ont été annulés en raison du contexte sanitaire.

Nous avons donc pris rendez-vous avec les participants à qui les conseillers juniors remettront un diplôme d'honneur, ainsi qu'un colis gastronomique pour les trois premiers lauréats.

Le classement s'établit comme suit :

- 1<sup>er</sup> : M. Jean-Pierre DUPERCHE
- 2<sup>ème</sup> : M. Reinaldo VINHAS
- 3<sup>ème</sup> : M. Francisco FERREIRA
- 4<sup>ème</sup> : M. Jean-Paul CASALIGGI
- 5<sup>ème</sup> : M. Sylvain CHARLET
- 6<sup>ème</sup> : Mme Clémentine THERY et M. Raphaël WEIRAUCH
- 7<sup>ème</sup> : M. Jürgen ALLEAUME

Nous adressons d'ores et déjà nos plus vifs remerciements à toutes ces personnes qui nous ont permis de retrouver nos yeux d'enfant et d'illuminer notre village de la plus belle des manières. Nous espérons vous retrouver encore plus nombreux pour les prochaines fêtes de fin d'année et faire de ce concours un moment particulier et incontournable.

F. AUCOULON



## Noël à l'école maternelle

Cette année encore, le Père Noël a pensé aux petits écoliers de l'école maternelle NIKI DE SAINT PHALLE. Il a fait la surprise aux enfants de venir leur rendre visite dans la matinée du vendredi 18 décembre 2020.

C'est la hotte chargée de surprises, que l'homme à la barbe blanche a été accueilli par l'équipe enseignante et leurs élèves, dont certains d'entre eux le voyaient probablement pour la première fois en vrai. L'émotion passée, le Père Noël s'est assis avec les enfants, qui tour à tour sont venus chercher les cadeaux pour l'école, avec en prime quelques friandises.

Ces derniers ont ensuite entonné des chansonnettes et refrains de Noël pour leur célèbre invité, qui n'a pas caché son émotion.

Le Père Noël a ensuite repris sa longue route vers d'autres écoles à bord de son traîneau garé tout près.

F. AUCOULON



Les photos des enfants ont été floutées pour des raisons légales

## Investiture des CMJ

Le samedi 09 janvier 2021 était une journée importante et très attendue par les enfants qui avaient candidaté au poste de futur conseiller municipal junior. Les élections s'étaient déroulées le vendredi 09 octobre 2020 au sein de l'école élémentaire ANNE FRANK avec une investiture initialement prévue le 07 novembre dernier, puis reportée pour les raisons que nous connaissons. Mme le maire avait pris la décision d'arrêter une date en ce début d'année pour installer officiellement les jeunes élus dans leur nouvelle fonction de conseiller municipal junior. La cérémonie se déroulait en comité restreint dans la salle des fêtes, en présence des parents et de quelques élus adultes. Mme le maire prononçait un bref discours empreint d'une joie non dissimulée de renouveler l'expérience d'un mandat porté à trois années afin de compenser le manque d'activité du moment. Les enfants s'étaient ensuite vu remettre leur carte de conseiller, une mallette contenant quelques effets utiles pour leur activité au sein de la commune et bien évidemment la fameuse écharpe tricolore qu'ils porteront lors des sorties officielles.

Un article dans « Le Républicain » paru le jeudi 21 janvier, agrémenté d'une photo vient immortaliser l'événement.

F. AUCOULON



**C.A.S**

Comité d'Actions Sociales



## Comité d'Actions Sociales

En décembre dernier, après délibération, le conseil municipal a décidé de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2020. Le conseil exercera directement les actions sociales et son budget sera intégré au budget principal de la commune.

Pour autant, cette dissolution n'est pas un arrêt des actions, mais une simplification des obligations liées au CCAS (Budget et délibérations en autonomie).

En janvier, le conseil municipal a créé un Comité d'Actions Sociales (C.A.S.), qui aura le même mode de fonctionnement avec des délégués élus et des membres extérieurs sur proposition de candidature. La seule modification, ce C.A.S sera dépendant du budget communal et les décisions se prendront lors des conseils municipaux.

**Vous pouvez faire acte de candidature pour intégrer ce C.A.S par courrier adressé au secrétariat de Mairie.**



## Les galets de Boissy

Ils ne se cachent pas beaucoup et vous pourrez aisément les découvrir tout près des sentiers ou même dans les rues du village. Ils, ce sont les galets décorés déposés çà et là par une Boissillonne tantôt dans les bois qui entourent Boissy, tantôt derrière une jardinière de la commune. Bref de quoi égayer un peu les sorties des grands et des petits durant cette période morose.



Le principe ? Faire voyager les galets décorés de balade en balade, emmenez-les avec vous pour les déposer un peu plus loin, dans Boissy ou ailleurs et suivez leur parcours sur le groupe Facebook 'Love on the Rocks île de France', pas la peine de le noter ici, c'est écrit derrière le galet !

A chaque fois, n'oubliez pas de prendre une photo du site où vous l'avez trouvé et du site où vous le déposez et postez-les sur la page Facebook avec quelques indices (mais pas trop 😊 !).

Une fois que l'on en a découvert un, on se laisse vite prendre au jeu et on se surprend à chercher malgré soi le prochain près d'un poteau, sur un rocher, près de la mare, parfois même juste posé le long d'un sentier. 'La patte d'ours' en photo est restée plus d'une semaine près d'un poteau indicateur, dépêchez-vous, elle y est peut-être encore ! (Tout en respectant les consignes sanitaires du gouvernement !)

Et bien sûr, rien ne vous empêche d'en réaliser vous aussi, seuls ou en famille : il y a plein de 'tutos' qui expliquent comment faire, sur Pinterest par exemple. Il suffit de trouver un thème (nature, animaux, textes divers, dessins animés, symboles ...), des galets, des feutres ou de la peinture, du vernis et c'est parti ! Et de l'autre côté, vous pouvez ajouter : le nom de la page Facebook, suivi du département 91, "Boissy le Cutté", la date à laquelle vous avez réalisé votre galet, votre pseudo ou un prénom.

Plus il y aura de participants, plus il y aura de galets et plus vous aurez de chances d'en trouver, ils partent assez vite en général et ne restent pas longtemps sur les sentiers ou dans les rues de Boissy !



Catherine et JM Dumazert





## Information aux parents des enfants des écoles maternelle et élémentaire

Par courrier du 17 avril 2020 (diffusé avec l'Echo Boissillon n° 34) vous informant que la kermesse des écoles de juin 2020 n'aurait pas lieu, le tirage de la tombola non plus, la vente des billets ayant été interrompue (suite à la fermeture des écoles pour mesures sanitaires liées au covid 19) ; nous vous avons avertis, de façon à respecter nos engagements auprès des personnes ayant déjà acheté des billets, que la tombola se déroulerait sur deux ans. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui les billets imprimés 2020 seront valables jusqu'en juin 2021, avec une reprise de la vente dès février 2021.

Quelle que soit la situation 2021, le conseil d'administration de l'AEEB réfléchit sur la façon de procéder pour le tirage que nous nous engageons à effectuer avant les vacances scolaires d'été 2021.

Aujourd'hui, pour pouvoir redonner à tous la possibilité de participer à la tombola, nous avons reconditionné les billets en carnet de 5 billets à 1,5 € (tarif inchangé) soit 7,50 € le carnet, avec la possibilité de régler par **chèque à l'ordre de l'AEEB**.

Pour l'école maternelle, les billets sont comme à l'habitude disponibles auprès des institutrices.

Pour l'école élémentaire, 1 carnet sera remis à chaque enfant, et plus s'il le souhaite.

*Pour information auprès de ceux qui pourraient ne pas le savoir, après l'achat des lots, le bénéfice dégagé est intégralement reversé aux coopératives scolaires.*

Nous comptons sur vous et vous en remercions.

Le Bureau de l'AEEB - Janvier 2021



Source : ADFMF

### PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

DONNEZ VOTRE AVIS

**Du 25 Janvier au  
24 Février 2021**

#### Comment ?

- En consultant le dossier sur le site: [www.entrejuineetrenarde.org](http://www.entrejuineetrenarde.org)
- En consultant le dossier au siège de la CC ou dans la mairie de votre commune (selon les horaires d'ouverture)
- Faites nous part de vos remarques en nous écrivant :
  - à l'adresse mail dédiée : [pcaet.ccejr@ccejr.org](mailto:pcaet.ccejr@ccejr.org)
  - Sur le registre physique disponible au siège de la CC ou dans votre mairie



#### Agenda :

Comme dit plus haut, il nous faut avancer avec prudence sur les programmations et autorisations pour la mise en place des manifestations et projets d'animation pour la commune face à une année 2021 remplie d'incertitudes, nous vous tiendrons informés au coup par coup !

Directrice de la Publication : Sylvie SECHET. Comité de rédaction : Jürgen ALLEAUME, Fabrice AUCOULON, Jean-Michel DUMAZERT, Karine LANIAU, Sylvie SECHET, Xavier SEVERE, Monique ZAMPERLINI